

# QUOI DE NEUF ?

## A Aulnay sur Mauldre

Janvier 2020

### L'info sans le papier ?

Parfois le papier est bien agréable, parfois la version électronique peut être plus pratique.

Si vous souhaitez recevoir ce bulletin par mail, indiquez-nous votre ou vos adresse(s) mail tout simplement en nous envoyant un mail à [quoideneuf@mailo.com](mailto:quoideneuf@mailo.com).

Si vous ne souhaitez plus recevoir l'édition papier chez vous, indiquez-nous votre adresse physique, et nous éviterons de le distribuer dans votre boîte à lettres. Cela protégera aussi la planète !

Votre demande sera considérée comme donnant votre consentement pour que nous utilisions ces adresses, bien sûr aux seules fins de gérer, selon les canaux que vous aurez ainsi prescrits, la diffusion d'informations sur notre beau village d'Aulnay-sur-Mauldre, ses activités et ses projets.

### Monsieur Robert Grandry, maire d'Aulnay-sur-Mauldre pendant 36 ans

Né en décembre 1920, nous apprenons son décès dans sa 100e année.



Elu maire en 1959, il assurera 6 mandats municipaux, Mr Gérard Loïsnel lui succèdera en 1995.

Œuvrant avec passion, simplicité, dévouement et sérieux, protégeant les finances de notre commune, il a cherché avec ses équipes à rendre agréable la vie dans notre village, favorisant l'éclosion du monde associatif, acceptant discussions animées, échanges constructifs toujours dans le respect de l'avis de chacun.

Nous ne citerons ici que quelques exemples des réalisations et des engagements de cet homme et de ses équipes qui ont marqué notre cité et que nous ne pouvons oublier.

- La disparition de la papeterie faisant place à une charmante zone pavillonnaire.
- La construction d'un groupe scolaire avec logement et préau couvert
- Le renforcement, l'extension et la modification du réseau électrique
- La création de la peupleraie afin d'éviter, dans l'avenir toute surprise de constructions
- La mise en valeur du Parc Communal
- La création du plan d'occupation des sols permettant le contrôle des constructions afin de conserver le caractère rural de notre village.

Il a été Membre Fondateur du Syndicat d'aménagement de la Mauldre, du collège de la Mauldre et du lycée « Van Gogh », du Syndicat d'assainissement Bazemont/Aulnay.

Ces actions pourraient se prolonger, nous ne pouvons tout citer.

Dans son bilan de ces 36 années, Monsieur Grandry insistait sur le fait que le travail réalisé n'était pas le fait d'un seul homme, mais le fruit d'équipes de femmes et d'hommes, autour de lui, se consacrant au bien de tous.

Merci à vous, Monsieur Grandry, à vos équipes qui ont servi dans le respect des différences à l'écoute et au service de l'intérêt collectif.

Vous faites partie de l'histoire de notre village et nous ne l'oublierons pas. Gageons qu'un jour prochain, un de vos successeurs accollera votre nom à un bâtiment ou une rue du village.

Vous le méritez bien.

**Les obsèques de M. Grandry auront lieu le mercredi 15 janvier 2020**



2020,  
c'est aussi l'année des  
élections Municipales

Vous avez jusqu'au  
7 Février 2020 pour vous inscrire  
sur les listes électorales

En ces périodes pluvieuses,  
vous pouvez suivre  
le niveau de la Mauldre sur

[www.vigicrues.gouv.fr/](http://www.vigicrues.gouv.fr/)

**Quoi de neuf vous souhaite une  
Bonne Année 2020**

*Et n'oubliez pas : vous pouvez  
aussi nous envoyer vos arti-  
cles ; ils sont les bienvenus !*

**Restons à l'écoute avec  
Quoi de neuf !**

[quoideneuf@mailo.com](mailto:quoideneuf@mailo.com)

### Le Covoit'

Le covoiturage est en plein essor. Son principe : s'organiser pour partager un seul et même véhicule pour réaliser un trajet commun. Un conducteur non-professionnel promet ainsi à des voyageurs de les conduire où ils le souhaitent, en échange d'une éventuelle participation. De nombreuses plateformes de mise en relation entre voyageurs existent. Je vais vous en citer quelques-unes, mais la liste n'est pas exhaustive.

- **A savoir :** La région Ile de France via son réseau « *Ile de France mobilité* » (site vianavigo) prend en charge les frais de covoiturage pendant les grèves, il s'agit d'un partenariat avec blablalines.
- **Les sites :** [microstop.org](http://microstop.org), [mobicoop.fr](http://mobicoop.fr), le groupe Facebook « Tu Es D'Aulnay Sur Mauldre »
- **les applications :** Blablalines, Rezipouce, Karos, Citygo, Klaxit

Ces applications sont à télécharger sur votre « store » préféré et à installer sur votre téléphone portable. Le principe est sensiblement identique pour toutes : vous vous inscrivez (identifiant + mot de passe), une copie de votre carte d'identité est demandée et vérifiée (gage de sécurité). Un lien vous parvient quelques minutes plus tard pour valider votre inscription.

A vos marques, prêts...

*Laurent*

# Le Plan Communal de Sauvegarde

D'après la loi 2004-811 du 13/08/2004, le PCS est obligatoire pour les communes ayant un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) ou un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), comme c'est le cas pour Aulnay. Le PCS a pour but d'anticiper l'organisation opérationnelle de la commune face à tous types d'événements et pour se faire doit :

- Déterminer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.
- Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.
- Recenser les moyens nécessaires disponibles et définir leur mise en œuvre.

**Le PCS est un outil précieux pour les équipes municipales (élus et employés) sur le terrain.  
Il doit être polyvalent et faire face rapidement à tous les événements.  
Il doit être le réflexe dans la phase d'urgence.**

Afin de donner une vision d'ensemble du projet et de ce document, voici, en résumé, les étapes qui le composent :



Au minimum il doit contenir une analyse des risques et identifier les points sensibles, un inventaire des moyens publics et privés pouvant être mobilisés, les informations sur les actions préventives pour les populations, et les modalités d'organisation de l'alerte et de l'information des populations.

Les communes sont libres de construire leurs PCS comme elles le souhaitent, il n'y a donc pas de nombre de pages imposé. Il convient néanmoins de rappeler que pour être efficace, directement opérationnel et facilement utilisable, le PCS doit être un document court ; en cela, il est préférable qu'il n'excède pas une trentaine de pages. Les utilisateurs du PCS doivent pouvoir y puiser facilement et rapidement des solutions claires et adaptées, la multiplication des pages et des informations est alors contre-productive.

Le lancement du projet de mise en œuvre d'un PCS doit tout d'abord faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. Afin de porter officiellement le projet, un « responsable risques » doit à cette occasion être investi par arrêté municipal. Enfin, une fois achevé et testé, le PCS doit faire l'objet d'un arrêté municipal d'approbation.

Le PCS doit être accepté et validé par les services de la sécurité intérieure de la Préfecture.

## Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – DICRIM

Un DICRIM se présente le plus souvent sous la forme d'un petit livret de quelques pages, d'une taille le plus souvent au format A5, et de formats variés (format carré, à l'italienne...).

Bien plus qu'un simple recueil d'informations, le DICRIM doit être considéré comme un outil de communication, attractif, accessible et compréhensible par le plus grand nombre :

- les textes doivent être clairs et concis,
- les images d'illustration (cartes, photos, pictos) doivent apporter une information précise en un coup d'œil.
- la charte graphique et les polices de caractère doivent privilégier la lisibilité.

Il est donc essentiel que la commune se demande :

- Quels sont les messages les plus importants à faire passer ?
- Comment les mettre en forme de manière à ce qu'ils soient le plus lisibles possible ?

Enfin, il est recommandé de faire une réunion publique pour informer les habitants des mesures prises et de valider le DICRIM avec eux.

**Le PCS et le DICRIM d'Aulnay-sur-Mauldre sont consultables en mairie  
et accessibles sur le site officiel de la municipalité à l'adresse suivante :**  
<https://aulnaysurmauldre.com/sécurité>

## Trois questions à ... Pierre, le cocher du Père Noël

### *Comment as-tu rencontré le Père Noël ?*

La première année, c'est lui qui nous avait contactés. Sans doute avait-il vu ma ponde Linda dans son pré, ou même tirer la carriole à Aulnay et sur les chemins du plateau. Il nous a passé le message par l'association Ainsi Font, qui l'accueille chaque année pour le bonheur des enfants et de leurs parents. Alors Linda a dit oui tout de suite !

### *Depuis quand Linda conduit-elle le Père Noël vers les enfants d'Aulnay ?*

Linda est arrivée à Aulnay juste avant Noël 2015. Nous avons été très gentiment accueillis dans ce beau village par Catherine Delaunay, alors maire, et bien sûr par « Béatrice » à la mairie. Et puis Didier et Xavier Broquet nous ont aidés en nous procurant du foin pour Linda et sa cadette Fidji pour l'hiver suivant. Linda était ainsi toute prête à prendre la relève de l'attelage du Père Noël en décembre 2016, et s'est tenue fièrement à cette mission depuis.



### *Un « beau village », dis-tu ; à part le Père Noël, quels sont ses attraits selon toi ?*

Non seulement Aulnay est un joli village, mais les Aulnaysiens sont bien sympathiques, et la vie associative est exceptionnelle. C'est une force que l'on doit pouvoir développer encore, en soutenant les initiatives qui rapprochent les Aulnaysiens, nous permettent de coopérer à des projets chaleureux et d'être fiers de participer ensemble à la vie du village.

*Paul*

## C'était en 1870 à Aulnay-sur-Mauldre

Notre région n'a pas été épargnée par les événements de 1870. Rappelons les faits.

Le 2 septembre 1870, à la bataille de Sedan, l'empereur Napoléon III capitule. A Paris, le 4 septembre, la Troisième République est proclamée. A partir du 18 septembre, les forces prussiennes assiègent Paris. Gambetta tente de réorganiser l'armée française pour les repousser.

Partie le 17 septembre de Nanteuil-le-Haudouin, la 5<sup>e</sup> division de cavalerie prussienne, avec à sa tête le général-lieutenant de Rheinbaben, passe par Pontoise, franchit la Seine à Triel, puis s'avance le 19 entre Poissy et Neauphle tandis que son quartier général s'établit à Saint-Nom-la-Bretèche.



Dès le 21 septembre, les premiers éclaireurs de la 12<sup>ème</sup> brigade, commandée par le général-major de Bredow, des uhlans du 16<sup>ème</sup> régiment, s'avancent dans la direction de Mantes.

Dans la matinée du 22, en passant à Aulnay-sur-Mauldre, une reconnaissance du 13<sup>ème</sup> régiment de dragons du Schleswig-Holstein essuie la décharge de quatre francs-tireurs venus à la découverte. Les francs-tireurs, qui ont blessé un dragon, expient chèrement cet exploit. Attaqués par l'avant garde ennemie, deux d'entre eux sont tués sur place, un troisième est blessé, et seul le quatrième peut s'échapper sain et sauf.

Antoine Knobloch, 36 ans, est l'un de ces francs-tireurs.

Décédé le 22 septembre 1870 à 3 heures du soir, il est enterré sur place à Aulnay-sur-Mauldre dès le lendemain. Il faisait sans doute partie du régiment des éclaireurs de la Seine commandé par le lieutenant-colonel Mocquard.

Qui était donc ce franc-tireur dont la vie s'est arrêtée brusquement à Aulnay ?

Serrurier à Auffreville, Antoine est né à Saverne (Bas-Rhin) le 7 novembre 1834, fils de Pancrace Knobloch et de Marie Anne Urscheller. Il a épousé le 30 novembre 1865 à Mantes-la-Jolie, Jeanne Philomène Commenty (de Alle en Suisse).

Il laissait orphelin, un fils, Jules Antoine Ernest, né de cette union le 1<sup>er</sup> octobre 1867 à Mantes-la-Jolie.

Source : La guerre dans l'ouest : campagne de 1870-1871 par L. ROLIN ancien officier

Gallica (www.gallica.bnf.fr site de la Bibliothèque Nationale de France) note : Article publié par l'ACIME dans le BIF n°110 de mars-avril 2017

*Jean Yves*

## La Saint-Andrew à Aulnay

La Saint-Andrew (patron de l'Ecosse) est très célébrée chez nos amis écossais. Le jumelage de Maule-Aulnay / Carnoustie l'a repris à son compte, depuis plus de 20 ans, en organisant une soirée très prisée des adhérents et ouverte à tous, avec le même succès et le même rituel :

Entrée gratuite, accueil des participants, diaporama qui reprend tous les événements du jumelage de l'année en cours, assiette de fromages avec bar payant, puis un quiz sur l'Ecosse (cette année : les inventions et inventeurs écossais), puis le buffet, chaque année un peu plus alléchant, des desserts apportés par les participants et enfin danses écossaises, histoire de digérer un peu et prétexte à d'inénarrables fous rires !

A cette dernière soirée, le 30 novembre, jour même de la Saint-André, nous étions 70 et avons passé un excellent moment.

**NOTA** : Les adhérents du jumelage ont l'autorisation de porter les couleurs du Clan Red Ramsay (tartan ci-contre)

*Claudine*

## La Caisse des écoles ? Ahhh c'est ça !

A l'origine, la Caisse des écoles était destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves, en fonction des ressources de leur famille. (lois 1867 et 1882).

Depuis la loi N° 2005-32 du 18 janvier 2005, les compétences de la Caisse des écoles peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants.

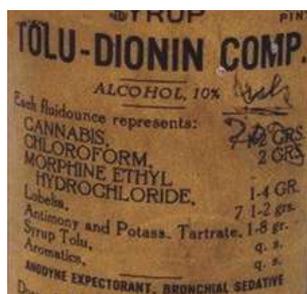
Bien avant cette loi, au moins depuis plus de 35 ans, à Aulnay, la Caisse des écoles gère des services sociaux importants tels que :

- Les transports des élèves (piscine (depuis 1972), sorties...)
- Les classes de découvertes (depuis 1978)
- Les sorties (hors USEP)
- Des équipements pour l'école (TNI (tableau numérique interactif), livres pédagogiques, matériels informatiques et fournitures scolaires)

Pour être adhérent à la Caisse des Ecoles, il faut être à jour de sa cotisation de 5 €. Les adhérents, réunis en AG annuelle élisent leurs représentants au Comité, organe administratif de la Caisse des écoles.

*Céline*

## Médicaments d'autrefois



Mon arrière grand-mère racontait qu'enfant, en cas de rhume, on posait un chapeau haut de forme au pied du lit et on donnait du rhum à l'enfant jusqu'à ce qu'il voit deux chapeaux... Je me suis penchée sur la pharmacopée ancienne qui est pleine de surprises :

Jusqu'en 1937, on pensait les produits radioactifs bénéfiques pour la santé et la beauté. La découverte du radium par Pierre et Marie Curie en 1898 les avait rendus à la mode : crèmes de beauté au radium, eaux radioactives censées guérir 150 maladies, aphrodisiaques, produits pour la croissance...

Plus ancien, le mercure était utilisé dès le XVème siècle pour traiter la syphilis sans la moindre efficacité. Auparavant, on utilisait l'arsenic depuis la Grèce antique. L'arsenic a servi de médicament contre les ulcères, le cancer, la tuberculose, le paludisme...

Rassurez vous, on a trouvé mieux.

Le laudanum, mélange d'opium et d'alcool, a fait des ravages au Royaume-Uni où il était en vente libre au XIXème siècle.

On encourageait les enfants à fumer de temps en temps pour les vermifuger... Et le tabac était censé soigner asthme, bronchite chronique, toux, même dans les années 1960.

Mais ne jetons pas complètement la pierre aux médicaments d'autrefois. On utilise encore beaucoup de ces vieux médicaments. D'ailleurs, l'arsenic est le seul traitement efficace d'un type de leucémie et de la maladie du sommeil.

Très bonne santé à tous en 2020.

*Valérie*

## Petits Bonnets, Grande Action

### Tricotons un monde meilleur

**Qu'est que c'est ?** Il s'agit de tricoter des petits bonnets pour coiffer les bouteilles de smoothie de la marque INNOCENT, partenaire de l'association LES PETITS FRERES DES PAUVRES

**Pourquoi ?** Pour soutenir l'action des Petits Frères des Pauvres tout en créant du lien et de la solidarité.

Pendant quelques semaines, les smoothies vendus par Innocent sont coiffés de petits bonnets de laine (représentant la chaleur apportée aux personnes âgées). Pour chaque bouteille achetée coiffée d'un bonnet, Innocent reverse 20 centimes à l'association : **108 566, 20 € en 2018.**

**Comment tricoter ce petit bonnet ?** Très simple à faire, même pour les débutantes, juste tricoter ou crocheter un rectangle de 12cm x 5cm, le coudre et mettre un petit pompon et voilà.



**Cette opération existe depuis 2005, elle est reconnue d'utilité publique.**

**Depuis 2014,** l'association Le Roseau participe à cette action de tricot solidaire.

**En 2020** l'association continue cette opération et crée **un nouvel atelier « La folie des aiguilles »**

les tricoteuses, crocheteuses et brodeuses pourront se retrouver :

**tous les lundis de 14h à 17h à la Maison des Associations autour d'un Tricot-Thé.**

*Dominique*